

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **6 décembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SVOBODA François, SOULIER Jean-Marc.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc) et SIERPAKOWSKI Claire.

Secrétaire de séance : PAUTY Jean-Claude.

Date d'envoi de la convocation : 25 novembre 2024

Objet : Ouverture anticipée des crédits « 2025 » - Budget principal et budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

Vu les délibérations n° 2023-02-05 du 24 mars 2023 approuvant les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant le passage à la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ouverture anticipée des crédits « 2025 », comme suit :

Chapitres	Montant budgétisé N-1	Reste à Réaliser N-1	Montant pour ouverture des crédits	Comptes	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
Budget principal					
20	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €	-	1 500.00 €
				2051	1 500.00 €
21	84 583.94 €	77 074.40 €	7 509.54 €	-	1 877.39 €
				2111	1 877.39 €
23	1 175 597.89 €	641 370.37 €	534 227.52 €	-	133 556.88 €
				231	133 556.88 €
TOTAL					136 934.27 €
Budget annexe de l'eau et de l'assainissement					
21	54 478.85 €	0.00 €	54 478.85 €	-	13 619.71 €
				2156	13 619.71 €
23	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	-	12 500.00 €
				2315	12 500.00 €
TOTAL					26 119.71 €

Accusé de réception en préfecture
019-211910204-20241206-2024-05-06-2024-05-06
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation aux budgets primitifs principal et annexe de l'eau et de l'assainissement.

Résultats du vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme,
Le maire,

H. Delbègue



Jean-Pierre DELBÈGUE.

Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20241206-2024-05-06-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024